L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 25 AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un chien basset black and tan, d'environ 5 mois. La personne qui le trouvera recevra une récompense convenable en le remettant au No 91, rue de l'Espinasse.
25 avril—3f

La dame qui a trouvé un bracelet d'enfant avant-hier (vendredi saint) à l'église St-Antoine de Padoue, est priée de le rapporter aux bureaux de l'Abeille. 25 avril—2f

A VENDRE.

1° Une propriété rue St-Anne, entre Remparts et Bourgogne, Orléans.
2° Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe, Tomi.
3° Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Bergerons et Broad, Tomi.
4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.
5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.
6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus, Roman.
S'adresser à A. Doriocourt, notaire et avocat No 31 rue Carondelet.
25 avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Cabane à bain.

Pour plus amples renseignements s'adresser No. 103 rue des Remparts. 22avril—15j

A VENDRE—En block, un fonds de magasin avec le bail du dit magasin. S'adresser à M. A. Zanoli, 209 rue Miro, 2me district.
21 avril—4f

A VENDRE — Teinturerie contenant machine à vapeur, centrifuge, 6 ou 7 chaudières, machine à blanchir, tordeuse, appareil à clarifier l'eau, 2 cylindres, avec tous les outils et ustensiles nécessaires à un établissement semblable. Conditions faciles. S'adresser à J. S., Box 1860, New Orleans P O. 20avril—7f

LA QUARANTAINE.

Le Grand Tirage Mensuel

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF.
État de la Louisiane.

Attendu que, le 16 avril 1886, le Bureau de Santé de l'État de la Louisiane, a invité l'Exécutif de cet État à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les bases :

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL H. MCENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine soit mise en vigueur à partir du DIXIÈME JOUR DE MAI 1886, dans les conditions suivantes, savoir :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine, ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; ou, dans le cas d'arrivées qui ont à leur bord la fièvre jaune ou quelque autre maladie infectieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire, à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention de navires ou personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis au même traitement, avec détention de précaution de CINQ JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Équateur lesquels subiront une détention de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis au même traitement que ci-dessus.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, et appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, et ne pouvant pas passer les Rigolets ou toute autre station quarantenaire inférieure, pourront, cette année, jusqu'au 1 Août, avoir pénétré plus tard, sans avoir pris atteinte, à une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'à une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes Stations de l'État, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nlle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'État.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y ai fait joindre le sceau de l'État de la Louisiane, en la ville du Baton Rouge, ce 12e jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. MCENERY.
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'État.

Suggestions Particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'État de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention :

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres materiaux de même nature. Les lits de crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines de navires, les agents maritimes ou consignataires, sont invités tout particulièrement à faire comprendre aux passagers partant de ports soumis à la quarantaine la nécessité de n'emporter aucun bagage qui pourrait être gâté par l'eau ou autrement pendant l'opération de désinfection. Ces passagers sont prévenus d'une manière toute spéciale de ne pas se charger de soieries, dentelles, velours ou autres tissus délicats, parce qu'ils auraient à assumer tous les risques de détérioration.

4. Les navires moulés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront en assécher et en ventiler le bois du navire, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible, et à permettre aux ouvriers de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces, ainsi que les instructions nécessaire pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pompe soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tous navires observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de la Quarantaine, et auront remplis les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention aussi que les frais de désinfection, etc.
21 avril—5f

Avis d'Election.

Bureau du Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

En vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'État de la Louisiane, en date du 17 mars A. D. 1886, ordonnant une élection aura lieu **Jeudi**, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionel

de l'État de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionée par la mort de Michel Hahn, ancien représentant dudit second District Congressionel de l'État de la Louisiane, dans le 49e Congres des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Generale de l'État de la Louisiane,

JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour

Un Représentant du second district congressionel de l'État de la Louisiane (composé des différents wards de la ville de la Nlle Orléans énumérés ci-dessus et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean Baptiste et St-Jacques) au Quarante neuvième Congres des États Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, dévoué ancien Représentant du dit second district congressionel de cet État au Quarante-neuvième Congres des États Unis d'Amérique.

Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et exofficiellement chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 av ao 20 mai

INSTITUTION CUETO.

Pensionnat et Externat.
Cours St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignements et sont conduits par des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur l'abbé et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément tels que broderies en laine, au pinceau, en être sont offerts gratuitement aux élèves.

On compte d'ouvrir et d'Allemand après Pâques. 17 avril—

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"*St 54th St., New York*, 16 *Mai*, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appetit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et mes santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce resultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je conseillerai en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la dix-sixième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous pouvez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale**, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Migraines. — Maux de Tête

GUARANA

de *GRIMAULT & Cie* Pharm. à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les **maux de tête, migraines ou névralgies** les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de :
Toux — Rhumes — Grippes
Catarrhes — Bronchites
Enrouements
Extinction de voix — Asthmes
sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des véritables balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève du Pin maritime de Lagasse.**

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

GRAND LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
10 Lots de ...	2,000, ...	20,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent, en cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Avril 1886.

Allemand Gabriel	Dégé Jean Pierre
Aouéllié Cyrille Jean Marie	Ducos Raymond
Bragard Emile Maurice Eugène	Escoulan Adolphe
Battendier Alexis	Etienne Séraphin
Bourbon Camille	Fauré Jean Marie
Boileau Charles	Feste Ernest
Clouzet Jean Marie et Alexandre	Freyder Jean Baptiste
Cassagne Gabriel	Fromiguié Mlle
Castex Joseph	Hourté Jean
Cerriat Bertrande	Hauck Clem. Pierre
Couturier Mme née Lacase	Mollard Antoine
Dodez Alexandre	Moura Jean
Denier Gaspard	Miron Jean
Dallest Jean Victor Madeleine	Pellissier Dominique
Drussel Michel Jamille	Poursier Mme
Dauvergne Mme née Adèle Renard.	Rouzaud Hippe Jean Paul
Dugourd George	Taplassier Léon Joseph
	Tallarie Eusèbe Eugène
	Clé-Vialle

LETTRES.

Godefin Paul	Quilot David
Haucart Clodomir	Rouillet
Kernan Louis	

M. TREY,
Consul Suppléant Gérant.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bur aux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS À LA NOUVELLE-ORLÉANS
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON A. WILLIAMS, VIC-PRÉSIDENT.
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Les pertes seront réglées et payées promptement aussitôt qu'elles seront prouvées et acceptées.

HENRY V. ODDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12nov. 85—1an—Y&S.

MÉDECINS, BANKERS AND MANUFACTURERS SHOULD READ

BRADSTREET'S

A WEEKLY JOURNAL OF
TRADE, FINANCE AND PUBLIC ECONOMY.
Sixteen Pages Every Saturday.
Oftentimes Twenty Pages. Sometimes Twenty-four Pages.
FIVE DOLLARS A YEAR.

THE BRADSTREET COMPANY.
Business Established 1849—Incorporated 1876.
CAPITAL AND SURPLUS, $1,400,000.
EXECUTIVE OFFICE:
279, 281, 283 BROADWAY, NEW YORK.

Merchants, Bankers, Manufacturers and others:

DEAR SIRS—In addition to our mercantile Agency Reports we are now publishing a weekly commercial and financial newspaper in our name of

"BRADSTREET'S."

This paper is of value and interest to observing business men, particularly merchants, bankers and manufacturers. It does not deal with credits or furnish ratings, but reports, reviews and discusses those matters, domestic and foreign, that have any bearing upon the business of this country. Reporting the crops in detail, investigating numerous industries, criticising various investment securities and reviewing the markets are special features while the tariff, monetary, transportation, legal, bankruptcy, partnership and hundreds of other topics are ably treated, not in the interest of political parties or geographical sections, but in the best interest of the business men of the whole country.

It is emphatically the business man's newspaper.

We solicit your subscription for one year at five dollars. Very truly yours,
THE BRADSTREET COMPANY.

SUBSCRIBE NOW FOR

BRADSTREET'S.

1er avril—

LEON QUEYBOUZE,

"GESCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS,

Et marchand de

spécialité des Champagnes et de l'Oncet.

97 RUE DECATUR.

Médaille de Première Classe

DÉCERNÉE À

A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Penn. pour le **Schnyhill Pure Rail Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton. E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99,
Nlle-Orléans.
6 oct 85—1an

LA MAISON

Anciennement établie de

Louis Grunewald,

127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, in mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CARIERES, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs ; cela ous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mulets, Floats, Harnais, etc.

Célestine Marie Alexandrine Mayronne, femme, etc., vs. Louis Cessire LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,937 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages s'appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delmas, entre les rues St-Louis, Toulouse, Chartres et Vieille Levee, mesurant en mesure française, trente pieds de façade sur la rue Louis, sur environ trente pieds de profondeur, plus ou moins, borne d'un côté par la propriété appartenant au défendeur, ou ayant appartenant Joseph Chegoun, et de l'autre côté par celle appartenant ou ayant appartenant à Laurent Millandon.

Acquis par le défendeur par un achat de Mme C. J. de Lafolie, d'après un acte passé devant Eusèbe Bonin, notaire, le 25 mars 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9,16,23,30—mai 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau de valeur, Coffre-fort en fer, etc.

Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition vs le North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,366—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de valeur de bureau, installations diverses, etc., aussi un coffre-fort en fer, etc., dans le bureau du deuxième étage du local No 14 de la rue de l'Union, dans le Premier district de cette ville, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 avril—22,23,24,25,26,27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,574—Division E—Attendu que Mme Veuve Joseph Collins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Collins, décédé intestat ; ainsi et par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25avril—25,29—1mai

Succession de Thomas H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Mlle Lucie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16avril—16,20,25

Succession de Mme Mary N. H. Peale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,431—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William A. Peale, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17,21,25

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,685—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John C. Smith, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17,21,25

Succession de Mme Rose Denise Plauger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 10,653—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugénie Denise, veuve Plauger, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 avril—21 25 30

Succession de Mme Thomas H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 avril—16 20 25

Succession de Alexis Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,292—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Mme Veuve Evariste Tramès, Benjamin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17,21,25

John C. Smith vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,591—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John C. Smith et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes présentés par John C. Smith, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17 21 25 29

Succession de Mme Thomas H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 avril—16 20 25

Succession de Alexis Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,292—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Mme Veuve Evariste Tramès, Benjamin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17,21,25

John C. Smith vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,591—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John C. Smith et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes présentés par John C. Smith, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17,21,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de choix,
No. 345 rue Chippewa, près Première et
No. 556 rue Fulton, près Troisième.
Vente à l'encan pour du crédit.
Succession de Mme Kate Flynn.

No 15,163—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan

345 rue Chippewa, se composant de deux étages, la première, les terrains sont les lots Nos 5 et 6 qui mesurent ensemble 58 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa, 56 pieds et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces sur la ligne vers la rue Sorapurn et 120 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Première. La bâtisse est jolie et confortable, elle est exposée au public pour l'examiner en se munissant d'une carte des encanteurs.

Conditions—Un tiers en plus, au gré de l'acquéreur, comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, hypothèque et le privilège du vendeur ; paiement de l'assurance, transfert de polices d'assurance, ainsi que les clauses ordinaires de 2 pour cent pour frais de ventes d'accat en cas de poursuites légales. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt de 10 opt comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Herod, notaire.
6 avril—6,11,18,25—mai 1,8

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Actions.

Succession de Fred. A. Blanks.

No 17,150—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur.—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, il sera vendu à l'encan

1° La moitié indivise de 1,454 actions du capital de la "Douchita & Mississippi River Packet Company."

2° Une action du capital du "New Orleans Produce Exchange."

3° Une action du capital de "La Variété Association de la Nlle Orléans."

Conditions—Comptant avant le transfert.

GEORGE G. FRIEDRICHS,
Encanteur.
17avril—17 18 24 25 30 mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District.

Succession de Eliza Stewart.

No 10,413—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, date le 26 mars 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile compris entre les rues Derbigny, Lafayette, Gallier et White, mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Derbigny, commençant à une distance de 207 pieds 3 pouces de la rue Gallier et mesurant 31 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une étable vachère de la capacité de trois (3) têtes de bétail, hangars, poulailler, deux citernes, etc., etc.

Aussi : Une réservoir couverte en ardoises, faisant face à la rue Gallier, ayant quatre chambres, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Chas. T. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur ; 7 compris les taxes dues pour l'année 1886.
30 mars—avril 10,17,24.

Avis.

UNE dame seule désirerait trouver une jeune orpheline de 10 à 15 ans pour lui tenir compagnie et qu'elle élèverait à ses frais. Elle fournira à l'enfant : nourriture, déjeuner de moyen, tout ce dont elle aura besoin, pendant et l'envoyera à l'école. S'adresser par lettres à Abeille, B, laissée au bureau de "l'Abeille",